

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET

D-2013/156**Attribution de subventions en faveur des associations au titre du programme 'séniors'.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative et de créer du lien social.

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 37 200 € prévue au budget primitif 2013 programme seniors et de la répartir de la manière suivante :

Associations	Montants 2013 (€)
Alliance 33 - Accompagnement des personnes en fin de vie	3 500
Association pour l'animation et les loisirs des personnes âgées (APALPA)	10 000
Familles en Gironde - Fédération de la Gironde	3 500
Maison du Diabète	2 000
MANA Ateliers collectifs d'art thérapie à dominante danse et arts plastiques	3 500
Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	8 000
OAREIL - participation à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées	200
Pallia plus- Aide aux familles confrontées au deuil/maladie	2 500

Petits Frères des Pauvres	2 000
Phénix écoute et parole	2 000
Total	37 200

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2013 – Art. 6574 – fonction 61 – Tranche P0750006T03.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/157

Adhésion au Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a engagé une réflexion et une démarche de développement de l'économie sociale et solidaire à travers son projet social. La création en 2012 du Comité Bordelais pour l'Innovation Economique Et Solidaire atteste de la volonté de la Ville de valoriser, soutenir et susciter des initiatives innovantes et exemplaires dans l'Economie Sociale et Solidaire. Il s'agit notamment à travers ce comité de favoriser *les coopérations inédites* entre l'entreprise qui se construit sur le capital financier et l'entreprise qui se construit sur le capital humain.

Au plan national, des collectivités ayant conduit des réflexions ou expérimentations similaires ont souhaité se réunir au sein du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES). Ce réseau rassemble aujourd'hui plus de quatre-vingt-dix collectivités, Régions, Départements, Intercommunalités et Communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

L'engagement de Bordeaux en matière d'économie sociale et solidaire répond aux critères d'adhésion au RTES ; la Ville s'engage en effet à contribuer à un autre mode de développement, qui, échappant à la seule logique marchande, est en capacité d'apporter des réponses aux défis économiques, sociaux et écologiques.

Les actions du Réseau sont essentiellement l'information, la communication, l'organisation de journées de rencontres et de formations à destination des élus et techniciens. Ainsi l'appartenance à ce réseau permettrait à la Ville de Bordeaux de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation avec d'autres grandes villes ou métropoles et inciter le reste de l'Aquitaine, à participer à cette démarche de promotion de l'économie sociale et solidaire. L'adhésion au RTES permettrait également à Bordeaux de profiter d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou le suivi d'actions déjà lancées.

C'est pourquoi je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- adhérer au Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire et à signer tout document en rapport avec cette adhésion.
- faire procéder au versement de la somme de 1 000 € au bénéfice de ce réseau.
- désigner Monsieur Yohan David comme représentant de la Ville au sein de ce réseau.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2013 fonction 520 compte 6281

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2013/158

Adhésion au réseau france médiation

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'inscrit dans ce qu'il convient à présent d'appeler « les villes médiatrices ». Ce concept désigne des collectivités qui ont fait de la médiation sociale un outil intégré de leur politique de cohésion sociale et d'accès aux droits.

La médiation sociale se définit comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.

Très concrètement à Bordeaux cela s'illustre par des actions gérées en interne comme :

- le médiateur municipal pour les litiges entre habitants et services municipaux.
- la médiation citoyenne pour les conflits de voisinage.
- la médiation auprès des publics d'Europe de l'Est vivant en squat.
- la médiation de rue du CCAS auprès des publics marginalisés.

Ou des actions accompagnées par la Ville comme :

- les correspondants de quartier pour de la médiation sociale dans les secteurs de la Politique de la Ville avec la Régie de Quartier et l'Association des Centres d'Animation de Quartier.
- la médiation de rue auprès des jeunes en errance avec le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID).
- l'équipe tendance alternative festive de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

C'est pourquoi il nous a semblé pertinent d'adhérer au réseau national de France Médiation. En effet, l'intérêt pour la municipalité et ses partenaires serait de bénéficier d'échanges de pratiques sur les initiatives innovantes, d'avoir un appui sur nos actions locales et de participer à des groupes de travail tendant à faire évoluer ces nouveaux métiers.

C'est pourquoi je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- adhérer au réseau France Médiation et à signer tout document en rapport avec cette adhésion,
- faire procéder au versement de la somme de 400 € au bénéfice de ce réseau,
- désigner Madame Véronique Fayet comme représentante de la Ville au sein de ce réseau.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2013 fonction 520 compte 6281

ADOpte A L'UNANIMITE